

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN MOSELLE



2018

Environnement

Éducation



Collectivités
locales

Jeunesse
et sports

Politique
de la ville

Cohésion sociale

PRÉFET
DE LA MOSELLE

Finances

Habitat
et urbanisme

Emploi



Directeur de la publication
Didier MARTIN
préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction
Olivier DELCAYROU
secrétaire général
de la préfecture de la Moselle

Rédaction
Direction de la Coordination
de l'Action Territoriale (DCAT)

Réalisation
Service Départemental de la
Communication Interministérielle (SDCI)

SOMMAIRE

Assurer les
sécurités

p. 4

Promouvoir
l'emploi et
le développement
durable

p. 9

Réaffirmer la
cohésion sociale
et la citoyenneté

p. 13

Garantir
l'égalité des
territoires

p. 18

Transformer
l'action publique

p. 23

La présentation du rapport d'activité des services de l'État constitue chaque année un rendez-vous incontournable.

Il n'a pas pour seule utilité de mettre en relief les moyens mis en œuvre par les services de l'État dans le cadre du déploiement des politiques publiques et de présenter les résultats obtenus, il est aussi l'occasion de mettre en valeur toute la diversité des actions portées et accompagnées par les agents de l'État au profit du territoire et de celles et ceux qui y vivent.

L'année 2018 aura été marquante à plusieurs titres pour notre département : poursuite de la mobilisation des forces de sécurité dans un contexte de menace terroriste toujours prégnant, fin d'année marquée par une contestation sociale inédite dans notre pays, mobilisation autour du secteur économique et du monde agricole à l'issue d'un été particulièrement sec, gestion de la crise migratoire et de l'afflux de demandeurs d'asiles ou encore mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire innovantes, avec les « actions cœur de ville » et la mise en œuvre effective de la Métropole de Metz.

L'administration de l'État a également évolué et a particulièrement œuvré cette année au déploiement de mesures de simplification, souvent très impactantes pour nos usagers, à l'image notamment du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source mis en œuvre depuis le 1er janvier 2019.

Si ce document se veut être l'illustration synthétique de l'action de l'État dans le département, je voudrais néanmoins revenir sur sa complémentarité avec celle des collectivités territoriales. Nous partageons un objectif commun, celui de faire vivre

nos territoires dans l'intérêt des mosellanes et des mosellans. L'État facilitateur, l'État investisseur, l'État garant du respect des droits et des devoirs de chacun, travaille de concert avec les collectivités, qu'elles soient urbaines ou rurales, afin de promouvoir le vivre ensemble. Je souhaite ici les remercier pour leur engagement sur ces sujets à nos côtés.

Les services de l'État resteront fortement mobilisés en 2019 sur les problématiques de sécurité, d'emploi, de développement durable, et devront répondre aux attentes manifestées par nombre de nos concitoyens depuis la fin de l'année 2018. Là encore, un partenariat fort entre les collectivités territoriales et l'État sera nécessaire afin de faire vivre notre République et la force de ses valeurs.

DIDIER MARTIN
Préfet de la Moselle



Assurer les sécurité



Lutter contre la
menace terroriste

p. 5

Lutter contre
la délinquance

p. 5-6



Faire progresser
la sécurité routière

p. 6

Protéger
le consommateur

p. 7



Garantir la santé
publique

p. 7



Garantir la sécurité
sanitaire et lutter contre
les fraudes

p. 7

Protéger les populations
des risques naturels
et technologiques

p. 8





Une mobilisation de tous les instants

Assurer les
sécurité

Lutter contre la menace terroriste

Face à une menace terroriste prégnante, l'État s'est, cette année encore, fortement mobilisé afin de garantir la sécurité de nos concitoyens, dans le cadre de la loi du 30 octobre 2017 de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme.

Avec un engagement et un professionnalisme sans faille, les forces de l'ordre ont assuré la sécurisation des grands rendez-vous mosellans, tels que les marchés de Noël, les concerts et festivals, notamment Constellations à Metz, les retransmissions de matchs de la Coupe du Monde de football.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau plan national de prévention de la radicalisation annoncé lors du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) le 23 février 2018, une culture commune de la vigilance a été introduite dans le milieu sportif. Des référents « radicalisation » et la formation inter-fédérale des éducateurs et des formateurs sont désormais des objectifs prioritaires, et localement, des actions de sensibilisation aux phénomènes de radicalisation ont été menées.

**POLICE DE
SÉCURITÉ
DU QUOTIDIEN**
*Protéger, garantir
et servir.*

Lutter contre la délinquance

Le déploiement progressif de la police de sécurité du quotidien (PSQ) depuis le printemps 2018 a permis d'agir efficacement contre l'insécurité en renforçant la proximité des forces de l'ordre avec nos concitoyens, en nouant des partenariats plus forts avec les acteurs institutionnels, associatifs et privés au sein des territoires. La prévention sera renforcée, notamment par la mise en place d'actions ciblées dans les quartiers de reconquête républicaine. Notre département sera concerné par ce nouveau dispositif pour les quartiers Wiesberg et Bellevue à Forbach courant 2019.

Les atteintes aux biens dont

les cambriolages de logements

-4,2%*

-14,7%*

22,15

2,87

31,95

3,64

Taux pour
1 000 habitants

Taux pour
1 000 habitants

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

+36 faits*

7,17

9,42

Taux pour
1 000 habitants

Les vols liés aux véhicules à moteur connaissent une baisse de 47 faits par rapport à l'année 2017, baisse liée essentiellement à la diminution des vols dans les véhicules (-10%).

Les cambriolages connaissent quant à eux une baisse significative (-13,4%) plus importante que la baisse observée au niveau national (-6,7%), les cambriolages de logements étant en forte diminution de 14,7%.

Les vols avec violence connaissent également une forte baisse de 22% alors que la tendance nationale est en baisse de 7,6%. Cette diminution confirme la tendance observée sur les 4 dernières années.

* par rapport à l'année 2017

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

La dotation 2018 s'est élevée à 437 500 €. 60 dossiers ont été financés par l'État.

Les démarches partenariales engagées par le biais des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et du conseil départemental de prévention de la délinquance ont été poursuivies.

Faire progresser la sécurité routière



48 tués

52 tués en 2017

-7,69%

En 2018, la Moselle a enregistré une baisse du nombre de personnes tuées sur la route : **48 tués en 2018, contre 52 en 2017.**

Focus contrôles routiers en Moselle

Les contrôles routiers ont été renforcés : plus de **176 184 dépistages d'alcoolémie** et **4677 tests de stupéfiants** ont été effectués, occasionnant entre autres la suspension de plus de **2788 permis de conduire.**



Bilan 2018



SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

À PARTIR DU 1^{er} JUILLET

90 80



ROULER MOINS VITE C'EST SAUVER PLUS DE VIES

Le jeune public est une cible prioritaire des actions de préventions : les interventions dans les écoles, les collèges et les lycées se sont intensifiées afin d'alerter les jeunes sur les conduites à risques.

L'opération «Un aller sans retour» a retenu l'attention du DISCR lors de son déplacement en Moselle en avril 2018.

Protéger le consommateur

Comme chaque année, l'État s'est engagé dans la protection des consommateurs, à travers l'examen de la qualité et de la sécurité des produits et services mis en vente. Dans ce cadre les services de l'État cette année ont priorisé leurs contrôles sur les établissements accueillant des personnes âgées et les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

S'agissant de l'information des consommateurs, l'accent a été mis cette année sur des secteurs significatifs pour le budget des ménages :

- **l'immobilier**
(35 établissements visités)
- **la santé**
(19 professionnels inspectés)
- **l'enseignement ou la conduite automobile**
(13 établissements contrôlés)



Parallèlement aux contrôles, a été mis en place à destination du grand public, des maires ou des chambres consulaires, un programme de prévention des fraudes susceptibles d'impacter un grand nombre de consommateurs ou de professionnels.

Garantir la sécurité sanitaire et lutter contre les fraudes

Dans un contexte de sensibilité croissante de la population au respect du bien être animal et suite à la succession de dossiers médiatiques portant sur le traitement des animaux en abattoirs, l'État a mis en place un comité local abattoirs le 22 mars 2018.

L'accent a été porté sur l'importance de la transparence dans le fonctionnement des abattoirs mosellans. Des inspections au sein des trois abattoirs du département sont réalisées afin de s'assurer du respect d'une démarche éthique et responsable des exploitants; ce sont donc plus de 100000 animaux par an qui sont contrôlés.

Dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal, priorité du Gouvernement, les services de l'État ont mené, cette année encore, de nombreux contrôles sur des secteurs ciblés tels que le bâtiment, les hôtels, cafés et restaurants, les travaux forestiers, le spectacle vivant et le transport.

La progression continue du nombre de travailleurs détachés implique une mobilisation renforcée des services pour s'assurer du respect du droit au travail de ces derniers. Ainsi, à la suite des contrôles effectués en 2018, 38 procédures pénales ont été engagées en Moselle.

Garantir la santé publique



Qu'il s'agisse de la sécurisation sanitaire des aliments ou de la garantie d'un accès à une eau potable, les services de l'État s'assurent de la mise en œuvre des normes en vigueur et contrôlent leur respect.

À noter également l'important plan d'action mis en place par l'État, en coopération avec les pays frontaliers et la fédération des chasseurs, pour faire face à la peste porcine africaine a permis pour l'heure de contenir l'épidémie hors de Moselle.

Quelques chiffres

- 93 prélèvements ont été effectués au sein d'exploitations agricoles de Moselle
- 4150 contrôles sanitaires de l'eau ont été réalisés
- 63 industries agroalimentaires ont été inspectées.

Protéger les populations des risques naturels et technologiques

Les services de l'État ont maintenu leur haut niveau de préparation à la gestion de crise à travers la réalisation de 3 exercices départementaux. Les services ont poursuivi leurs travaux relatifs à la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) et au risque minier, avec la problématique de remontée de nappes dans le bassin houiller: le dernier porté à connaissance devra être pris en compte dans la définition des zones à urbaniser ces prochaines années.

Enfin, dans leur mission d'autorisation et d'inspection des activités à risques, les services de l'État ont réalisé près de 300 contrôles pour s'assurer du respect des prescriptions imposées aux installations classées pour la protection de l'environnement, aboutissant à 12 mises en demeure et sanctions administratives et 70 prescriptions complémentaires.

CHIFFRES CLÉS

- 100 réunions de sécurisation des manifestations
- 12 nouvelles conventions ou renouvellement de conventions communales de coordination entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État signées (pour un total de 54 conventions sur le département)
- 437 500€ financés pour la prévention de la délinquance et la radicalisation
- 72 891 € pour la vidéo protection de lieux de culte et de voies publiques
- 181 500 € pour la sécurisation des établissements scolaires
- 295 interventions de contrôle dans le cadre de la lutte contre les fraudes au détachement, dont 14 procédures d'amendes administrative déclenchées

Action marquante



Face aux tensions et violences qui se manifestent trop souvent lors des rencontres sportives, les services de l'État ont choisi de s'engager fortement contre les agressions qui nuisent à l'image et aux valeurs éducatives et citoyennes véhiculées par le sport.

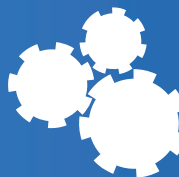
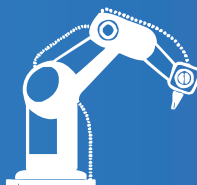
Ainsi, **un protocole de signalement en cas d'agression d'un officiel a été élaboré** conjointement avec le District Mosellan de Football afin de mieux articuler les procédures disciplinaires avec les procédures administratives et de prévenir les faits de violence par la diffusion dans l'ensemble des clubs d'une campagne de sensibilisation et d'information.

Dans le prolongement de ce protocole, une convention pour traiter judiciairement les violences commises contre les officiels a été signée le 17 août 2018 entre l'État, l'autorité judiciaire, le Président du District Mosellan de Football et le représentant départemental de l'Union Nationale des Arbitres. Elle vient renforcer la lutte contre les violences sur les terrains de sport.

Promouvoir l'emploi et le développement durable

Des mesures fortes
en faveur de l'emploi

p. 10

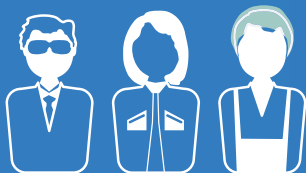


Mobiliser les dispositifs en
faveur des entreprises

p. 11

Suivi des grands
projets d'investissement
et développement durable

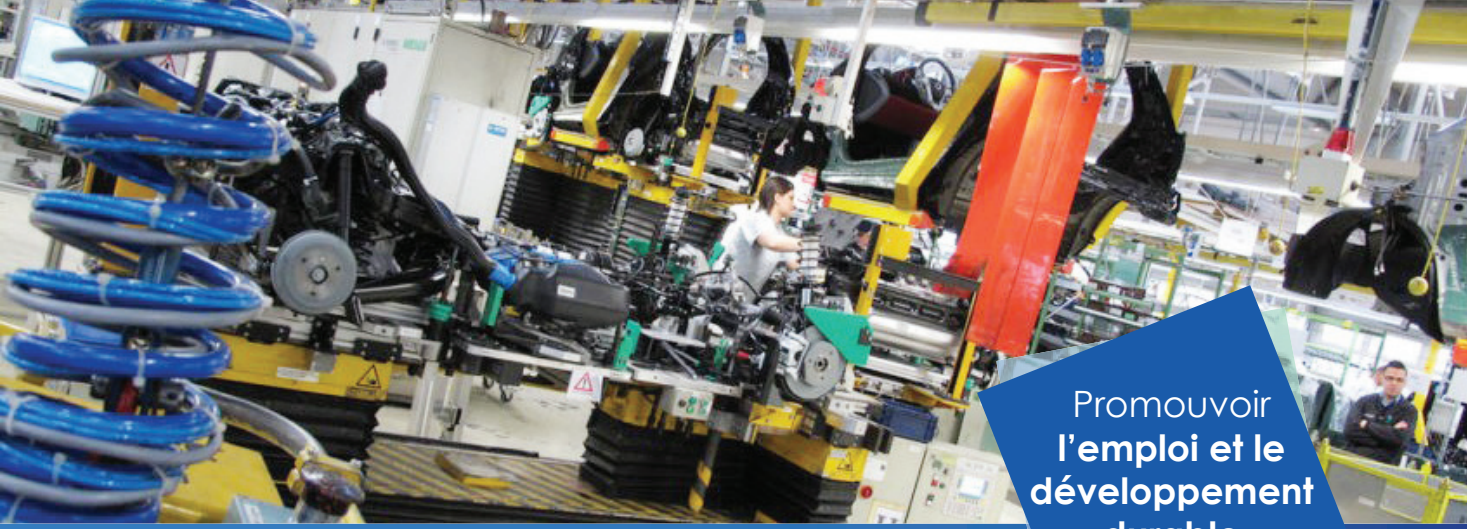
p. 12



Soutenir
le monde agricole

p. 11





Promouvoir
l'emploi et le
développement
durable

En 2018 la baisse du chômage s'est poursuivie malgré un contexte économique encore fragile. L'accès et le retour à l'emploi des publics fragiles sont une priorité forte de l'État.



La Garantie Jeunes

Le déploiement de la garantie jeune, engagé en 2017, s'est poursuivi en 2018.

Plus de 1000 jeunes ont ainsi pu rejoindre le dispositif cette année.

Par ailleurs la promotion de l'alternance a permis une forte progression du nombre de contrats de professionnalisation en 2018 (+12,96% par rapport à 2017). **Avec les contrats d'apprentissage la Moselle compte 4 200 jeunes apprentis.**

En parallèle des PEC, le financement par l'État de l'insertion par l'activité économique, via des dispositifs tels que les chantiers d'insertion, a progressé et s'est établi en 2018 à 22,2 millions d'euros.

Pour les bénéficiaires du RSA un partenariat avec le conseil départemental a été reconduit, permettant le cofinancement de 100 PEC et de 8 chantiers d'insertion.



Des mesures fortes en faveur de l'emploi

Les mesures pour l'insertion et le retour à l'emploi reposent principalement sur la formation des personnes et des aides aux employeurs.

Ainsi en janvier 2018, les contrats aidés se sont transformés en parcours emploi compétences (PEC), basés sur le tryptique emploi/formation/accompagnement.

1727 PEC ont été prescrits en Moselle cette année, dont 418 PEC Éducation Nationale.

Un premier bilan de ce dispositif permet de constater qu'il bénéficie fortement aux publics les plus éloignés de l'emploi :

- 74% de chômeurs longue durée
- 44,7% de seniors
- 14,8% de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)
- 21,9% de personnes handicapées
- 9,6% de résidents des quartiers de la politique de la ville.

Certains bénéficiaires s'inscrivent dans plusieurs catégories.



Mobiliser les dispositifs en faveur des entreprises

La prévention des difficultés des entreprises demeure une priorité.

L'État mobilise les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté :

- réunions régulières du comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) pour identifier précocement les entreprises présentant des difficultés ;
- suivi des entreprises signalées par le Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises ;
- promotion du dispositif d'activité partielle au bénéfice d'entreprises confrontées à des difficultés économiques conjoncturelles.

Malgré une baisse significative des demandes par rapport à 2017, la Moselle reste en tête des départements de la Région Grand Est en termes de nombre de



décisions prises avec 167 dossiers d'activité partielle acceptés.

L'État est, en outre, resté particulièrement attentif à l'accompagnement des restructurations des entreprises, en accompagnant 4 plans de sauvegarde de l'emploi et en signant 7 conventions de revitalisation.

Des dispositifs d'aides propres à favoriser les reclassements externes des salariés licenciés, prioritairement dans les entreprises en difficulté, ont été systématiquement mobilisés.

L'État s'est également mobilisé en faveur du développement

entrepreneurial en proposant un appui en ressources humaines pour les TPE et PME, en participant au plan de formation des entreprises ou encore en appuyant le développement des services à la personne au profit de territoires en pleine mutation économique. On dénombre 371 organismes de services à la personne implantés en Moselle, dont 26 sont en capacité de travailler avec des publics vulnérables (organismes agréés).

Soutenir le monde agricole

Face aux difficultés liées aux conditions météorologiques, les services de l'État se sont mobilisés pour venir en aide aux agriculteurs. Le statut de calamité agricole suite à la sécheresse a été reconnu en décembre 2018 et une enveloppe d'indemnisation de 3,18 millions d'euros a été attribuée.

Par ailleurs, des mesures de dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les exploitations d'élevage ont également été mises en place.

Au total, plus de 6 millions d'euros sont apportés aux agriculteurs mosellans pour compenser les pertes de récolte liées à la sécheresse. Les services de l'État, partenaires de l'agriculture, sont mobilisés pour la mise en œuvre de dispositifs de crise, mais accompagnent également les exploitations mosellanes tout au long de l'année. Ainsi en 2018, 2800 exploitants sont bénéficiaires des aides de la Politique Agricole Commune, pour un montant total de 80 M€.

PAC
Politique Agricole Commune

3,18 M€ d'indemnisation suite à la sécheresse ont été attribués

6 M€ pour les agriculteurs mosellans pour compenser les pertes de récolte liées à la sécheresse

2800 exploitants bénéficiaires des aides de la Politique Agricole Commune pour un montant de **80 M€**



Suivi des grands projets d'investissement et développement durable

La reprise économique en 2018 s'est traduite par une accélération du nombre de projets industriels d'envergure dans des domaines divers tels que :

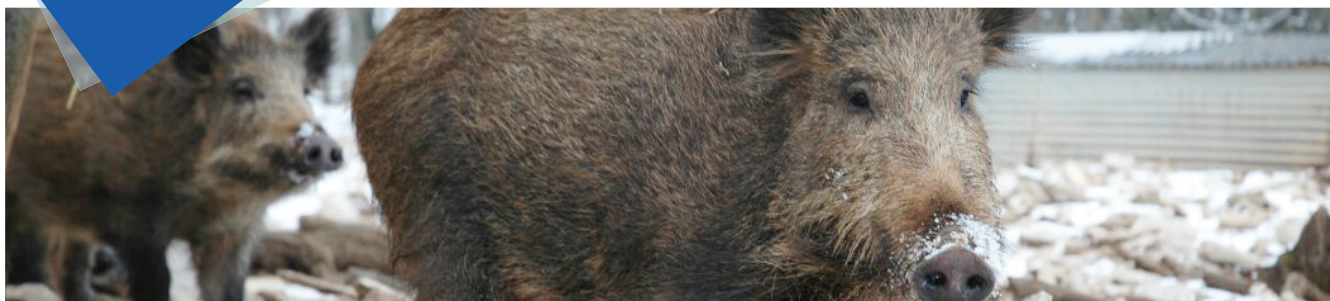
- la sidérurgie (Arcelor GALSA à Florange)
- l'automobile (SMART à Hambach)
- l'équipement du bâtiment (KNAUF à Illange)
- la logistique (ARGAN à Augny)
- les biotechnologies (METEX à Carling).

Les services de l'État se sont fortement mobilisés afin de délivrer les autorisations administratives nécessaires dans des délais contraints liés au développement économique, tout en garantissant la préservation de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS

- 1 727 parcours emploi compétences prescrits en Moselle en 2018 pour des publics éloignés de l'emploi
- Baisse de 4,8% des chômeurs de catégorie A en Moselle sur l'année 2018
- 5 projets industriels d'ampleur pour un investissement total de 465 M€.
- 467 points de captage d'eau, dont 388 protégés et 4 150 contrôles sanitaires réalisés
- 6 M€ d'aides aux agriculteurs suite à la sécheresse 2018

Action marquante



Si le département de la Moselle fait partie des premiers en termes de tableau de chasse, le niveau de la population de sangliers reste très élevé. Les conséquences sont multiples :

- sur l'agriculture, avec la destruction de 2000 hectares, pour un montant d'indemnisation de 1,4 millions d'euros
- sur les forêts, avec une atteinte à la régénération naturelle
- sur la sécurité publique et notamment routière, avec la présence de sangliers aux abords des axes de circulation.

C'est pour répondre à ces enjeux qu'un **plan d'action de régulation des sangliers en Moselle** a été signé le 21 novembre 2018 à Morhange. Ce plan comporte plusieurs actions prioritaires axées sur un accroissement de la pression de chasse, un renforcement des moyens de régulation et une amélioration de l'indemnisation des dégâts agricoles grâce à la signature d'un protocole d'accord visant à préserver les intérêts de chasseurs et des agriculteurs.

Parmi les mesures on peut citer l'organisation, en janvier 2019, d'une battue administrative exceptionnelle au Nord de Metz, occasion pour laquelle l'A31 a été temporairement fermée quelques heures.

Réaffirmer la cohésion sociale et la citoyenneté

Faire vivre
la politique de la ville

p. 15



Promouvoir
la solidarité nationale

p. 15

Devoir de mémoire
et commémoration

p. 16



Maintenir un haut
niveau d'Éducation

p. 14

Soutien
aux associations

p. 16





Réaffirmer
la cohésion
sociale et la
citoyenneté

Maintenir un haut niveau d'Éducation

TOUS MOBILISÉS
POUR VAINCRE LE
**DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**



L'État a maintenu en 2018 son engagement fort en faveur de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire.

La déclinaison du plan national «**vaincre le décrochage**» a permis le renforcement de la formation des différents acteurs de l'enseignement en proposant notamment des modules d'appréhension de la phobie scolaire. Par ailleurs, des rencontres de liaison ont été organisées dans les collèges et lycées professionnels du bassin de Thionville, Hayange et Rombas pour mieux accompagner les élèves fragiles à la rentrée 2018.

À ce titre, 228 élèves ont été bénéficiaires du rattachage par la remédiation. Des missions de services civiques innovantes ont également été proposées notamment dans le cadre d'un partenariat avec Unis-Cité, proposant aux candidats de travailler 3 jours en service civique (actions de solidarité) puis 2 jours au lycée dans une classe dédiée, dans les bassins de Metz et de Rombas.



50 communes.

Pour la rentrée 2018, le «Plan mercredi» a marqué une nouvelle étape de l'engagement de l'État, des organismes sociaux et du secteur associatif pour accompagner les collectivités dans le développement d'une offre périscolaire riche et diversifiée.

En Moselle, 40 plans mercredi ont été signés en 2018, au bénéfice de

L'accueil des enfants en situation de handicap en crèche a fait l'objet d'une attention particulière. Une vidéo a été réalisée au sein de deux crèches messines à partir de témoignages de parents et de professionnels. La vidéo a été diffusée largement aux structures d'accueil d'enfants du département.



Les services de l'État accompagnent également l'ensemble des élèves afin de prendre en compte les différentes difficultés sociales, médicales ou de développement, de mettre en place des dispositifs ou de flécher des moyens leur permettant d'effectuer leurs apprentissages dans des conditions optimales.

Dans ce cadre, le dédoublement de classes en CP et CE1 appartenant au réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) et CP en REP est désormais effectif avec un renfort des moyens en surveillance.



Promouvoir la solidarité nationale

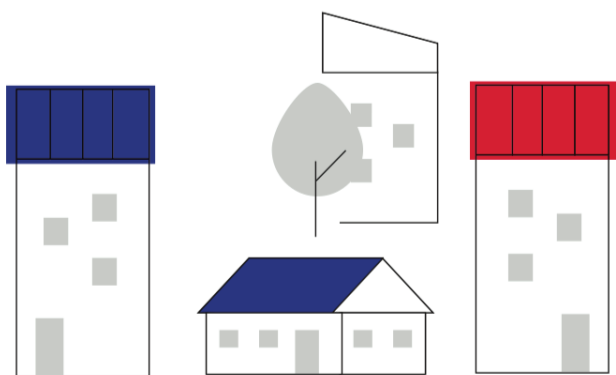
Accompagner les publics les plus en difficulté vers l'hébergement et le logement

L'État protège et accompagne les personnes les plus vulnérables dans leurs accès au logement. Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle de la politique d'hébergement et d'accès au logement.

La Moselle est portée par la volonté de réduire le sans-abrisme, illustrée par l'inscription de Metz-Métropole dans la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord. Deux projets sont retenus : l'étude relative au logement accompagné et l'évaluation des dispositifs en matière d'accompagnement. **À ce titre, 10 000 logements accompagnés permettent l'accès ou le maintien dans le logement notamment pour des ménages en risque d'expulsion et/ou issus du droit au logement opposable (DALO).**

Par ailleurs, la prévention des expulsions locatives demeure une priorité avec, cette année, la mise en place d'un diagnostic de situation et un accompagnement social au besoin dès réception du 1er impayé.

PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME 2018-2022



Dans le cadre du plan de relance des pensions de famille, l'État prévoit de poursuivre le développement des pensions de famille et résidences accueil.

En 2018, la Moselle comptait 334 places de pensions de famille et résidences accueil. Pour les grands marginaux, une expérimentation de l'accompagnement de 4 à 5 personnes en échec sur tous les dispositifs d'accès au logement est en cours.



Faire vivre la politique de la ville

À l'occasion des 40 ans de la politique de la ville, une mobilisation nationale a été impulsée et s'est déclinée en Moselle. Les initiatives locales présentes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été identifiées et valorisées. Ainsi, des rencontres territoriales ont eu lieu en février 2018 dans les quatre arrondissements concernés par la politique de la ville.

Au total, ce sont **316 personnes** qui se sont mobilisées autour de l'événement, dont **150 institutions** et **166 acteurs de proximité**. 20 actions, parmi les plus innovantes, réalisées en 2018 sur le terrain ont été labellisées afin de distinguer les projets qui parlent des quartiers et de leurs habitants et en promeuvent une image positive.

L'État a accompagné 372 projets, 165 associations, au service des 67 798 habitants des QPV mosellans. Au total, 2 860 000€ ont été mobilisés.

Dans le même temps, les services de l'État ont engagé un temps d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville. Cette démarche, portée par l'ensemble des signataires est l'occasion de revisiter le contenu des dix contrats de ville mosellans et mobilise les membres des conseils citoyens.

ZOOM

Face à une pression migratoire forte, l'État met tout en œuvre afin d'assurer un accueil digne des demandeurs d'asile.

Ainsi, 4 862 demandeurs d'asile arrivés en Moselle ont été hébergés par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et 115.

Afin de réduire en Moselle le traitement de la demande d'asile, et conformément aux engagements du gouvernement, l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a organisé **9 missions à Metz en 2018**, afin d'entendre les demandeurs d'asile dans des délais plus courts. **Ce sont ainsi 1 650 demandeurs d'asile qui ont été convoqués dans ce cadre en 2018. Cette action a permis de réduire le délai de traitement de la demande d'asile par l'OFPRA à 2-3 mois.**

Par ailleurs, 1 043 déboutés du droit d'asile ou étrangers en situation irrégulière ont été reconduits à la frontière.

Soutien aux associations

Les services de l'État en Moselle se sont engagés, cette année encore, à soutenir la vie associative afin de faire vivre les valeurs de la République dans l'ensemble du département.

Le fonds de développement de la vie associative (FDVA) contribue ainsi au développement des associations en finançant depuis de nombreuses années la formation des bénévoles. Ce dispositif a largement été remanié en 2018, permettant désormais le soutien de projets innovants en substitution des fonds auparavant attribués par les parlementaires dans le cadre de la « réserve parlementaire ».

Ainsi, en Moselle, 289 dossiers ont été déposés, 76 projets ont été retenus et 72 associations aidées pour un budget de 236 942 €.

Par ailleurs, le domaine sportif offre un exemple particulièrement éclairant de l'engagement financier des services de l'État :

- **38 comités départementaux sportifs subventionnés pour un montant de 330 095 €**
- **128 clubs sportifs subventionnés à hauteur de 922 827 €**

Soit un total de 1 252 922 € affectés au financement du sport en Moselle.

Devoir de mémoire et commémoration

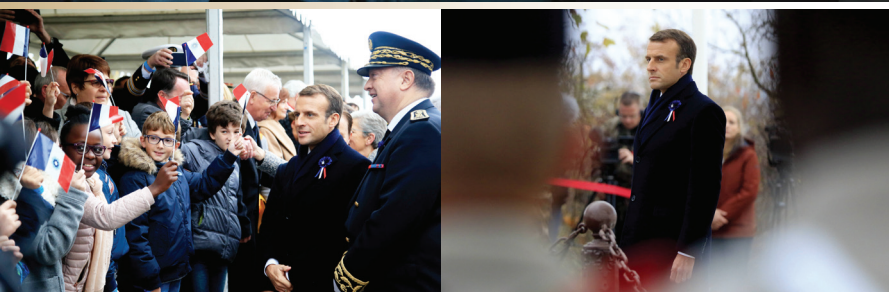


L'année 2018 a marqué le dernier temps fort des commémorations du Centenaire de la Première guerre mondiale 1914-1918 en France.

La mission du Centenaire a lancé deux campagnes de labellisation pour des projets locaux :

- **25 actions ont obtenu le label du centenaire**
- **15 dossiers ont été subventionnés pour un montant global de 15 598 €.**

De 2014 à 2018, 27 projets ont été subventionnés en Moselle par la mission du Centenaire pour un montant de 33 048 €.



Cette mobilisation s'est achevée par une séquence commémorative inédite durant les quinze premiers jours de novembre, durant lesquels le Président de la République s'est rendu sur les lieux emblématiques de la Première guerre mondiale. Il a notamment présidé le 5 novembre 2018 une cérémonie militaire à Morhange en hommage aux combattants français tués en août 1914 lors de la bataille des Frontières, en associant l'ensemble des associations patriotiques et porte drapeaux de la Moselle.



Ouverture d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle à Borny

Le quartier de Borny à Metz bénéficie depuis 1982 de différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville. Les enjeux liés à l'insertion professionnelle, au taux de chômage y sont majeurs. Pour les familles en situation de vulnérabilité, une première crèche a été labellisée à vocation d'insertion professionnelle afin de venir en aide aux familles en situation de vulnérabilité sociale.

La crèche « La Maison des Lutins » permet d'offrir une solution de garde et d'accueil pour les enfants des habitants demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche. La structure leur dédie 9 places de crèche avec la mise en place d'actions pédagogiques à destination des enfants et des horaires d'accueil adaptés.

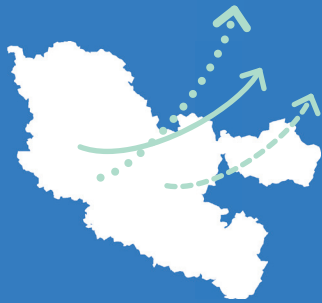


CHIFFRES CLÉS



- 38 référents « décrochage scolaire » dans le département, dont 14 en collège et 2 en lycée Général et Technologique
- Plus 95 Équivalent temps plein (ETP) d'enseignants et 61 ETP de surveillants dans les réseaux d'éducation Prioritaire (REP)
- 148 classes dédoublées en CP en REP et REP+ et 42 classes dédoublées en CE1 de REP +
- 144,5 dispositifs unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et 560 ETP d'accompagnant des élèves en situation de handicap
- Plus de 3 millions d'euros alloués à la politique de la ville + dotation politique de la ville

Garantir l'égalité des territoires



Faire vivre
les territoires ruraux

p. 19

Accompagner l'émergence
de la Métropole de Metz

p. 20

L'action coeur de ville
développe les communes
intermédiaires, pôles de cen-
tralité

p. 20



Améliorer l'habitat

p. 22

Soutenir les investissements
en faveur des quartiers
politique de la ville

p. 20

Poursuivre les grands
projets d'aménagement

p. 21



Faire vivre une coopération
transfrontalière équilibrée

p. 22





Garantir
l'égalité des
territoires

Faire vivre les territoires ruraux

La diversité des territoires et des publics nécessite une adaptation de l'État pour répondre au mieux aux besoins des administrés. Dans le cadre de l'accroissement des procédures dématérialisées et dans le souci d'accompagner au mieux les administrés, le maintien d'une réponse de proximité pour les usagers reste une priorité. Des points numériques sont installés en préfecture, sous-préfecture et maisons de l'État pour accompagner tous les citoyens ; des espaces numériques sont déployés dans les mairies et les intercommunalités.

L'État veille également à garantir l'accessibilité des services aux publics sur l'ensemble des territoires. Parmi eux l'accès aux soins, 1^{er} préoccupation des citoyens, a fait l'objet d'un investissement important. Ainsi après une phase de diagnostic et de concertation avec les professionnels et les acteurs des territoires, le zonage médecins généralistes, qui conditionne l'accès à certaines aides dans les territoires sous-dotés, a été actualisé et un plan d'action spécifique pour l'accès aux soins de proximité a été adopté.

Par ailleurs, la politique de soutien aux territoires ruraux s'est poursuivie à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui a permis en 2018 de financer 431 dossiers, pour un total de 16 509 162 €.



Maison
de services
au public



Les services de l'État participent aux maisons des services aux publics (MSAP) qui se développent sur le territoire.

Elles sont aujourd'hui au nombre de 9 dont 6 pilotées par La Poste.

Les 6 thématiques prioritaires des contrats de ruralité



9 contrats de ruralité
signés en 2017



Mis en oeuvre en 2018
à travers le financement
des actions inscrites
au sein des projets
de territoire



5,9 M€



17 actions
au titre des crédits spécifiques
Dotation de Soutien à
l'Investissement Local
(DSIL) - contrats de ruralité



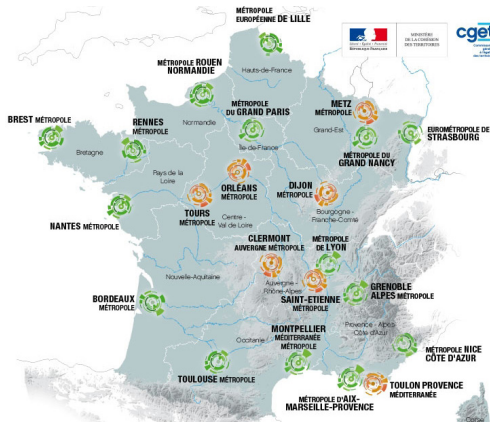
Quelques exemples :

réhabilitation d'une
école maternelle
SAINT-AVOLD

création d'un
pôle de soins
WOUSTVILLER

maison d'assistantes
maternelles
HUNDLING

Accompagner l'émergence de la Métropole de Metz



Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération de Metz Métropole a accédé au statut de métropole.

L'État accompagne cette évolution institutionnelle et a travaillé à la définition du Pacte Métropolitain d'Innovation, signé le 7 septembre 2018, en présence du secrétaire d'État auprès du Ministre de la cohésion des territoires.

Il traduit une collaboration forte entre la collectivité et l'État, qui s'investit financièrement à hauteur de **6 725 500 €**, et définit conjointement les stratégies d'innovation qui seront déployées sur le territoire.

Développer les villes moyennes, pôles de centralité grâce à « l'action cœur de ville »



Face aux enjeux qui bouleversent le territoire et notamment l'essor commercial des périphéries, les villes moyennes peinent à demeurer des territoires attractifs. Le plan national « Action cœur de ville » est une démarche pluriannuelle en faveur de la revitalisation de ces centres-villes.

Il mobilise les moyens de l'État et de ses partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de territoire.

Cinq villes ont été retenues en Moselle : Thionville, Forbach, Sarreguemines, Sarrebourg et Saint-Avold, et leurs élus ont été reçus à Metz le 7 juin 2018 par le ministre de la Cohésion des Territoires.

La signature des conventions cadre entre juin et octobre 2018 a marqué le point de départ de la

mise en œuvre concrète du dispositif et un comité de suivi départemental a été institué. Des projets sont d'ores-et-déjà engagés telle qu'une passerelle piétonne reliant la gare de Thionville au centre-ville ou encore la rénovation du parking Schroeder et la modernisation du cinéma Cineplex à Forbach.

Ce plan ambitieux doit être un exemple de mobilisation collective de tous les partenaires autour des collectivités et de leurs projets de redynamisation des centres-villes. **Plus de 5 milliards d'€ seront mobilisés sur 5 ans au plan national.**

Soutenir les investissements en faveur des quartiers politique de la ville

La mobilisation en faveur des habitants des 24 quartiers politique de la ville de Moselle se poursuit dans le cadre des contrats de ville signés en 2015, mais elle se traduit également par l'attribution d'une dotation politique de la ville :

9 projets d'investissements portés par les 5

communes éligibles du département (Forbach, Behren-lès-Forbach, Woippy, Fameck et Uckange) ont été soutenus pour un montant de 2 millions d'€.



Poursuivre les grands projets d'aménagement

Aménagement et reconversion des anciens sites industriels



Afin de promouvoir un développement équilibré du territoire, l'État a poursuivi ses grands projets d'aménagements et de reconversion des anciens sites industriels.

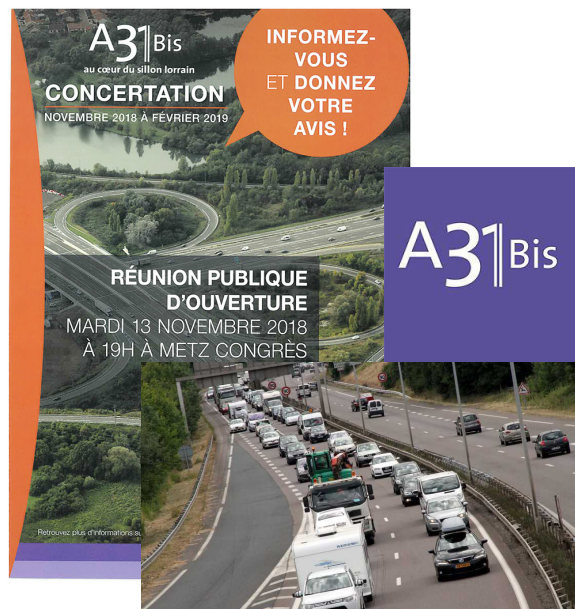
L'établissement public d'aménagement (EPE) Alzette-Belval développe des projets ambitieux. En 2018 les autorisations au titre du code de l'urbanisme et de l'environnement pour les projets sur la friche de Micheville, représentant 1 200 logements, ont ainsi été délivrées.

Élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A4



Le projet d'élargissement à 2X3 voies de l'autoroute A4, sur environ 11 km au nord-est de Metz, a fait l'objet d'une enquête publique du 03 décembre 2018 au 07 janvier 2019 en vue de sa déclaration d'utilité publique et de son autorisation de travaux au titre du code de l'environnement. L'instruction de ce dossier se poursuivra début 2019.

Projet autoroutier de l'A31 Bis

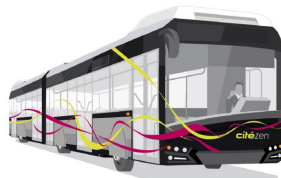


D'autres grands projets d'infrastructure, garants de l'équilibre territorial, se sont poursuivis en 2018.

S'agissant par exemple du projet A31 bis, après une longue période de réflexion sur les différents tronçons envisagés, l'État a lancé la phase de concertation publique locale le 13 novembre 2018. Pendant 4 mois, les usagers, riverains, associations, entreprises, sont invités à participer aux échanges, pour s'informer et s'exprimer, sur les différentes solutions d'aménagement étudiées par le comité de pilotage réunissant les collectivités et grands élus concernés, les représentants de la société civile et l'État.

Projet Citézen à Thionville

À noter enfin la déclaration d'utilité publique approuvée pour le projet Citézen (bus à haut niveau de service) porté par l'agglomération de Thionville, représentant un investissement total de 180 millions d'euros.





Parce que l'accès au logement est au cœur de la cohésion des territoires, l'État a poursuivi en 2018 son engagement à ce sujet, que ce soit en faveur de la rénovation urbaine ou pour l'amélioration de l'habitat.

L'État a maintenu son effort en faveur des quartiers de rénovation urbaine en accompagnant les collectivités concernées pour l'élaboration des programmes d'interventions pour les 10 quartiers inscrits dans le nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU). Un projet a été validé par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), à Thionville, pour un montant de concours financiers de 14 millions d'euros.

En parallèle, des aides aux particuliers et aux copropriétés ont été mises en œuvre pour l'amélioration de l'habitat, notamment via le programme Habiter Mieux de l'ANAH.

En 2018, 1 400 logements ont ainsi pu bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux (lutte contre la précarité énergétique, accompagnement à l'adaptation des logements, etc).

La production de logement social pour 2018 s'établit à 1 255 logements pour la Moselle (625 logements prêt locatif à usage social (PLUS), 426 logements prêt locatif d'aide à l'intégration (PLAI), 299 logements prêt locatif social (PLS), soit un résultat supérieur de 130 logements (+11,5 %) à l'objectif initial.

Par ailleurs, les services de l'État poursuivent leurs actions engagées en Moselle en matière de rénovation énergétique. L'année 2018 marque un cap pour le programme « Habiter Mieux » avec la progression de 25 % de ce programme au sein des propriétaires occupants et l'aboutissement des premières opérations auprès de copropriétés (3 projets en cours à Metz, Rombas et Thionville).

L'État s'engage financièrement aux côtés des propriétaires et lutte activement contre l'habitat indigne. Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent, guichet unique pour les occupants de logement indigne, a reçu 400 signalements en 2018.

Faire vivre une coopération transfrontalière équilibrée

Les relations transfrontalières entretenues avec nos partenaires luxembourgeois ont été marquées en 2018 par la visite d'État à Paris du Grand Duc Henri. Cette rencontre était précédée de la conférence inter-gouvernementale, qui a permis de répondre à divers enjeux communs dont ceux de la formation et de la mobilité : sur ce dernier item les deux ministres des transports se sont accordés sur un plan d'amélioration de la ligne ferroviaire Thionville – Luxembourg d'ici 2026-2028, doté d'un financement de 220 millions d'euros d'ici 2022-2024 pour le champ ferroviaire, et de 20 millions d'euros pour d'autres aménagements en faveur d'une mobilité durable, sommes versées à parité par les deux États.

Les collectivités frontalières ont particulièrement investi les réflexions en cours relatives au développement du Nord Lorrain et à la nécessaire co-construction de projets avec le Grand Duché du Luxembourg. Elles ont souhaité se rassembler au sein d'un « pôle métropolitain frontalier » permettant d'une part d'améliorer leur poids et leur visibilité dans les échanges entretenus avec le Luxembourg et d'autre part de porter des projets de territoire communs en renforçant leur attractivité. Préconisée par le CGET dans son rapport de mars 2017, la création de ce pôle a été actée le 30 décembre 2018 et est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

CHIFFRES CLÉS

- Plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans au titre du plan national « action cœur de ville »
- amélioration de l'habitat: 2060 logements ont bénéficié d'une subvention
- 34 M€ de l'État alloués aux collectivités pour soutenir 514 projets d'investissements locaux
- 1 255 logements sociaux financés (625 logements PLUS, 426 logements, PLAI, 299 logements PLS)
- Programme « Habiter Mieux » : 143 logements locatifs conventionnés, 1241 logements propriétaires occupants, 741 copropriétés dégradés et fragiles, pour un montant total de 11 946 301 €

Transformer l'action publique

Un État modernisé
pour répondre aux
attentes des usagers

p. 24

Simplification

p. 24-25

Appui
aux collectivités locales

p. 25





PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Transformer
l'action
publique

Un État modernisé pour répondre aux attentes des usagers

La modernisation de l'État est un des enjeux du début du XXI^e siècle et se traduit nécessairement par une ouverture au numérique et aux procédures de dématérialisation.

Cette année encore, les services de l'État ont veillé à s'ouvrir à des dispositifs innovants s'inscrivant dans cette démarche, à destination des citoyens et des collectivités territoriales.

Le déploiement de l'administration numérique, qui s'appuie sur des partenaires et des relais de proximité, concerne par exemple la délivrance de titres d'identité et de voyage, de certificat d'immatriculation.



Le centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) de Metz a ainsi poursuivi sa montée en puissance en 2018 et a enregistré 675 016 demandes de titres en provenance de 11 départements. Le délai de traitement s'établit à 17 jours, avec une attention particulière portée sur la lutte contre la fraude, avec 332 dossiers instruits.

Pour autant les services de l'État en Moselle n'oublient pas la partie de nos concitoyens éloignés du numérique. 21 255 usagers ont été accueillis au sein des points numériques installés en préfecture, sous-préfecture et Maisons de l'État.

Enfin, le passage au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a fait l'objet d'importants travaux de préparation en 2018. Avec le report de sa mise en œuvre au 1er janvier 2019, les

services de l'État ont renforcé leurs actions de soutien aux collecteurs, principalement les employeurs, en organisant un cycle de réunions, une quinzaine de campagnes de communication et d'envoi de courriers afin de diffuser l'information. Par ailleurs, un dispositif d'assistance renforcée des contribuables sera mis en place début 2019 pour garantir le bon démarrage de la réforme.

Simplification

La simplification constitue, avec l'ouverture au numérique, le second vecteur de modernisation de l'action de l'État.

Parmi les nouveaux outils qui ont été proposés aux collectivités territoriales on peut citer «PayFIP» d'une part, qui permet de répondre à l'obligation légale faite aux collectivités locales de proposer dès 2019 une solution de paiement en ligne gratuite à leurs usagers. C'est un moyen de paiement moderne, sécurisé et accessible en continu, qui permet de s'acquitter des factures locales par prélèvement unique ou par carte bancaire. À ce jour, ce sont 130 collectivités, 65 régies et 10 hôpitaux publics mosellans qui en usent quotidiennement.

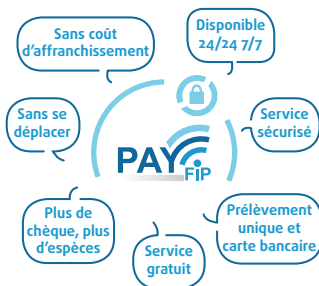
D'autre part, la solution «protocole d'échange standard avis des sommes à payer» (PES ASAP) permet de joindre à un titre de recette l'avis des sommes à payer destiné à l'utilisateur. Ce traitement centralisé est actuellement disponible pour les titres mais vise à être étendu aux usagers des hôpitaux publics et aux collectivités. L'objectif est d'assurer cette

prestation de service gratuite pour l'ensemble des collectivités de Moselle.

Par ailleurs, une réforme moins visible mais tout aussi importante a été mise en œuvre concernant la gestion des listes électorales : la création d'un répertoire électoral unique, permettant une fiabilisation des listes électorales et un assouplissement des règles pour les électeurs, qui seront à l'avenir détenteurs d'un identifiant national, a été engagée en 2018 et sera effective pour les élections européennes de mai 2019.



Réglez vos factures locales sur Internet



Action marquante

L'objectif de réduction du déficit public sous le seuil des 3% de la dépense publique engage l'ensemble des administrations publiques.

Le **dispositif dit de Cahors**, adopté dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, traduit la volonté de faire contribuer, aux côtés de l'État, les collectivités territoriales à l'effort d'économie. L'effort demandé aux collectivités s'élève à 13 milliards d'euros sur quatre ans.

À cette fin, une approche contractuelle avec l'État a été privilégiée afin de maîtriser la trajectoire d'évolution de leurs dépenses. Ce dispositif vise les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros. À ce titre, un objectif de limitation des dépenses de fonctionnement a été fixé à trois collectivités mosellanes : Metz Métropole, la Ville de Metz et le Conseil départemental.

CHIFFRES CLÉS

- 130 collectivités, 65 régies et 10 hôpitaux publics proposent PayFip
- 335 collectivités, dont la ville de Metz, utilisent la solution PES-ASAP : plus de 80 000 factures éditées en 2018

Appui aux collectivités locales

Les services de l'État accompagnent les collectivités dans la prise de nouvelles compétences, telles que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a été transférée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au premier janvier 2018. Des projets d'envergure modifient considérablement la carte des syndicats compétents.

Ont été ainsi créés au 1er janvier 2018 le syndicat mixte ouvert «Moselle Aval», dont l'objet est la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Moselle Aval, et le syndicat eaux vives des trois Nied. Le périmètre du

syndicat intercommunal de la Canner a quant à lui été étendu à 43 communes.

Enfin, le déploiement de l'application ACTES a connu une augmentation sans précédent en 2018. 127 nouvelles conventions ont été signées, portant le nombre total des collectivités et EPCI raccordés à 608, soit +26,5% par rapport à 2017. Le taux de télétransmission des délibérations a également progressé, passant de 50,6% en 2017 à 60,1% en 2018.

LA MOSELLE

les chiffres-clés

Démographie et superficie

1 045 271 habitants (2013, population légale) :

- 18,52% de la population de la région Grand-Est
- 1,59% de la population française en métropole.

Population mosellane par groupe d'âges :

- 0 – 14 ans : 17,1% ;
- 15 – 29 ans : 17,4% ;
- 30 – 44 ans : 19,2% ;
- 45 – 59 ans : 21,7% ;
- 60 – 74 ans : 15,7% ;
- 75 ans et plus : 9%.

Superficie de 6 216 km² (168 habitants au km²).

Organisation administrative

- **5 arrondissements** : Metz, Thionville, Forbach-Boulay-Moselle, Sarrebourg-Château-Salins et Sarreguemines
- **727 communes** ;
- **27 cantons** ;
- **22 intercommunalités**.

Économie et infrastructures

- Agriculture → **2 949 établissements ou exploitations**
- Industrie → **4 246 établissements** dont 33 dans le secteur de la sidérurgie et 424 dans celui de la métallurgie, 888 dans le secteur de l'agro-alimentaire, 47 dans celui de la chimie, 1.147 dans le secteur (large du) numérique et 424 dans celui de l'électricité & énergies renouvelables
- Bâtiment et travaux publics → **8 569 établissements**
- Commerce et artisanat (au sens large du terme) → **14 795 établissements** dont 3 710 dans le tourisme
- Transports et logistique → **32 080 établissements**
- Services à la personne → **3 759 établissements**

334 785 emplois salariés tous secteurs confondus en Moselle
(au 3^e trimestre 2017 - derniers chiffres publiés)

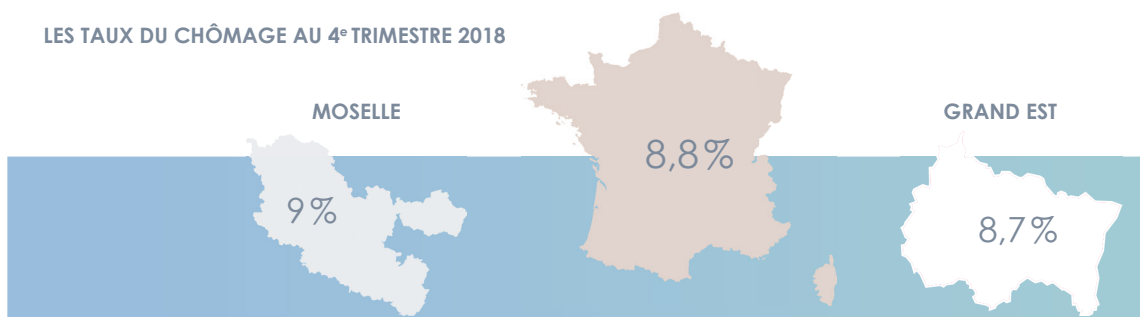
51 904 emplois dans **l'industrie** sur les **312 998** dans la région Grand-Est, soit **-1,8%** sur un an en Moselle.

17 906 emplois dans **la construction** sur les **106 506** dans la région Grand-Est, soit **+0,1%** sur un an en Moselle.

132 222 emplois dans **le tertiaire** sur les **752 050** dans la région Grand-Est, soit **+1%** sur un an en Moselle.

118 152 emplois dans **le tertiaire non marchand** sur les **667 398** dans la région Grand-Est, soit **-0,8%** sur un an en Moselle.

LES TAUX DU CHÔMAGE AU 4^e TRIMESTRE 2018



LA MOSELLE

nous contacter

Préfecture de la Moselle

9 Place de la Préfecture
57 000 METZ
Tél. 03 87 34 87 34

Sous-préfecture de Metz

9, Place de la Préfecture
57 000 METZ
Tél. 03 87 34 87 34

Sous-préfecture de Thionville

6 Rue Général de Castelnau
57 100 THIONVILLE
Tél. 03 82 59 19 20

Sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle

11 Avenue du Général Passaga
57 600 FORBACH
Tél. 03 87 84 60 60

Sous-préfecture de Sarreguemines

4 Rue du Maréchal Foch
57 200 SARREGUEMINES
Tél. 03 87 27 62 62

Sous-préfecture de Sarrebourg-Château-Salins

6 Rue de Nancy
57 170 CHÂTEAU-SALINS
Tél. 03 87 05 10 22

Antenne de Boulay-Moselle

2 A rue du Général de Gaulle
57 220 BOULAY-MOSELLE
Tél. 03 87 79 14 22

Maison de l'état de Château-Salins

8 Rue du Président Robert Schumann
57 400 SARREBOURG
Tél. 03 55 74 72 57

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

1 Rue Wilson
57 036 METZ
Tél. 03 87 38 63 63

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

27 place Saint-Thiébault
57 045 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 75 41 55

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

4 rue des Remparts
C.S. 40443
57 008 METZ CEDEX 01
Tél. 03 87 39 75 00

Direction Départementale des Territoires (DDT)

17 quai Paul Wiltzer
BP 31035
57 036 METZ CEDEX 01
Tél. 03 87 34 34 34

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

1 rue François de Curel
57 036 METZ CEDEX 01
Tél. 03 87 38 68 68

Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

2 rue Augustin Fresnel
CS 95038
57 071 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 62 81 00

Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

1 rue du Chanoine Collin
BP 61011
57 036 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 56 54 00

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

10-12 place Saint-Étienne
57 000 METZ
Tél. 03 87 36 08 27

Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Bâtiment Le Platinium
4 rue des Messageries
57 045 METZ CEDEX 1
Tél. 03 21 60 30 30

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse - Moselle (DTPJJ)

4 rue des Remparts
BP 30318
57 006 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 63 10 64

Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)

45 rue Belle-Isle
BP 41072
57 036 METZ CEDEX
Tél. 03 87 16 17 17

Groupement de Gendarmerie Départementale de la Moselle

2 rue Albert Bettannier
57 070 METZ
Tél. 03 87 56 69 41

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

3, rue de Bort les Orgues
BP 50083
57 072 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 79 45 00

Direction Zonale de la Police aux Frontières - Est (DZPAF)

120 rue du Fort-Queuleu
BP 55095
57 073 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 62 03 06

Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

Cité administrative
1 rue du Chanoine Collin
57 036 METZ
Tél. 03 87 34 78 90

En complément des services de l'État, des collectivités et des opérateurs, **9 maisons de services au public (MSAP)** délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les mosellans :

- **Morhange** (Pôle Emploi, MSA, Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), Banque de France, Cap emploi, Centre social, Centre social, Conseil départemental, Mission locale, Point Protection Maternelle Infantile et Union départementale des associations familiales (UDAF)),
- **Ennery** (Pôle emploi, CPAM, CNAV, GRDF, La Poste, MSA et CAF),
- **Abreschviller** (Pôle emploi, CPAM, CNAV, GRDF, La Poste, MSA et CAF),
- **Delme** (Pôle emploi, CPAM, CNAV, GRDF, La Poste, MSA et CAF),
- **Albestroff** (Pôle emploi, CPAM, CNAV, GRDF, La Poste, MSA et CAF),
- **Volmunster** (Pôle emploi, CPAM, CNAV, GRDF, La Poste, MSA et CAF),
- **Lorquin** (Pôle emploi, CPAM, CNAV, GRDF, La Poste, MSA et CAF),
- **Dabo** (Pôle emploi, CPAM, CNAV, GRDF, La Poste, MSA et CAF),
- **Kédange-sur-Canner** (Pôle emploi, CPAM, CNAV, GRDF, La Poste, MSA et CAF).



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Le corps préfectoral

Les directions départementales, unités territoriales et les opérateurs nationaux



**Directeur
Départemental
des Finances
Publiques
(DDFIP)**
Hugues
BIED-CHARRETON

Assure l'établissement et le recouvrement des impôts ; le cadastre et la publicité foncière pour le compte de l'État, des collectivités locales et des établissements publics locaux (opérations budgétaires, trésorerie, comptabilité, etc.)



**Directeur
Académique des
Services de
l'Éducation
Nationale
(DASEN)**
Antoine CHALEIX

Met en oeuvre la politique éducative et assure la gestion des personnels et des établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré.



**Sous-Préfet
de
Sarreguemines**
Christophe
SALIN



**Sous-Préfète
de Forbach -
Boulay - Moselle**
Claude
DULAMON



**Sous-Préfet
Directeur de cabinet**
Olivier
GIROD



**Directrice
Départementale de
la Cohésion Sociale
(DDCS)**
Martine ARTZ

Veille au renforcement du lien social et lutte contre les exclusions, à travers les politiques relatives à l'hébergement, logement, jeunesse, sport et à la vie associative.



**Directrice
Départementale de la
Protection des
Populations (DDPP)**
Peggy RASQUIN

Garante de la sécurité sanitaire et économique des populations à travers les missions de surveillance de la santé animale, de protection économique du consommateur et de veille à la qualité et la sécurité des produits et des services.



**Directeur
Départemental des
Territoires (DDT)**
Björn DESMET

Veille à promouvoir un développement durable et équilibré des territoires, par le biais des politiques agricoles forestières, d'urbanisme, de logement, de risques, et de construction publique.

Les forces de l'ordre et de secours



**Directeur de
l'Office
National des
Combattants et
victimes de
guerre
(ONAC VG)**
Juliette ROY

Promeut la reconnaissance des personnes affectées par les conflits.



**Directeur du
Service
Départemental
d'Incendie et de
Secours (SDIS)**
Colonel
François VALLIER

Veille au quotidien à la défense des personnes, des biens et de l'environnement.



**Commandant
du Groupement
de Gendarmerie
Départemental**
Colonel
Nicolas PHILIPPOTIN

Assure des missions de police judiciaire et administrative qui consistent à préserver la tranquillité, salubrité et le maintien de l'ordre public et militaire.



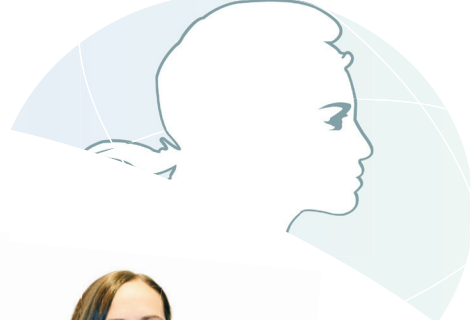
**Directeur Zonal et
Départemental de la
Police Aux Frontières
(DZPAF)**
Commissaire
divisionnaire
Christian LAJARRIGE

Lutte contre l'immigration irrégulière, contribue à la sécurisation du réseau ferroviaire et à la réalisation des missions de police aérienne, dispense par ailleurs des conseils, formations et analyses aux services et autorités partenaires. Service de référence en matière de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité.



**Directeur
Départemental de
la Sécurité Publique
(DDSP)**
Inspecteur général
Hervé NIEL

Protection des personnes et des biens, assistance à la population, tranquillité et maintien de l'ordre public.



Préfet de la Moselle
Didier MARTIN



**Sous-Préfet
Secrétaire général**
Olivier
DELCAYROU



**Sous-Préfet
de Thionville**
Thierry
BONNET



**Sous-Préfète
de Sarrebourg -
Château-Salins**
Magali
MARTIN



**Chef de l'Unité
Départementale de la
Direction de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement
(UD DREAL)**
Maxime COURTY

Veille à la mise en place d'un développement économique performant, responsable et respectueux de l'environnement par la prévention des risques et la gestion des énergies.



**Chef de l'Unité
Départementale de la
Direction Régionale
des Entreprises
de la Consommation,
du Travail et de l'Em-
ploi (UD DIRECCTE)**
Marc NICAISE

Met en oeuvre les politiques publiques dans les domaines de l'emploi et du développement économique et veille à l'application de la réglementation du travail.



**Chef de l'Unité
Départementale de
l'Architecture et du
Patrimoine (UDAP)**
Guillaume LEFEVRE

Assure la conservation des monuments historiques, apporte un conseil et promeut un urbanisme et une architecture de qualité et contrôle et expertise les projets menés dans les espaces protégés.



**Déléguée
territoriale de l'Agence
Régionale de
Santé (ARS)**
Lamia HIMER

Chargée du pilotage du système de santé au niveau départemental en finançant des actions de prévention, la gestion au quotidien des risques sanitaires et l'organisation territoriale de l'accès aux soins pour tous.

Les directions de la préfecture



**Directrice des
Ressources
Humaines et des
Moyens (DRHM)**
Véronique
NARBONI

Assure la gestion des ressources financières allouées aux services de la préfecture. Gère le patrimoine immobilier et anime la politique immobilière de l'État dans le département.



**Directrice du
Centre
d'Expertise et de
Ressources de
Titres (CERT)**
Lydie LÉONI

Instruit et valide les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports déposées par les usagers auprès des mairies.



**Directrice de la
Coordination de
l'Action
Territoriale
(DCAT)**
Cathy DROUVROY

Coordonne la mise en oeuvre des politiques interministérielles, de l'économie et de l'emploi. Assure une mission d'aménagement du territoire et met en oeuvre les enquêtes publiques au titre de l'environnement.



**Directrice de
l'Immigration
et de
l'Intégration
(DII)**
Marie-Chantal
CHAMBON

Met en oeuvre les politiques d'admission au séjour d'éloignement et d'asile et gère le contentieux et l'intégration.



**Directeur des
sécurités**
Fabrice LÉONI

Assure le pilotage des dossiers relatifs à la sécurité intérieure, à la sécurité civile et à la gestion de crise.



**Directeur de la
Citoyenneté et
Légalité (DCL)**
Philippe ROGRON

Assure une mission de contrôle et de conseil en matière juridique et budgétaire auprès des élus locaux et le versement des dotations. Gère les contentieux de l'Etat. Organise les élections et met en oeuvre la réglementation générale.



**Directeur du
Service
Interministériel
Départemental
des Systèmes
d'Information et de
Communication
(SIDSIC)**
Didier LUDMANN

Missions opérationnelles de supervision et de maintenance de réseaux informatiques et télécoms gouvernementaux.

D'AUTRES FAITS



31 janvier

Visite officielle de Bruno LEMAIRE, ministre de l'économie et des finances sur la revalorisation du travail et le #PACTE, à Metz



21 février

Déplacement du préfet de la Moselle pour la mise en place de la «police de sécurité du quotidien» (PSQ), à Forbach



7 mars

Dans le cadre de la «Semaine de l'Industrie», Visite de l'usine Smart, à Sarreguemines



12 avril

Forum de l'emploi à Marange-Silvange



25 mai

Signature de contrats «parcours emploi compétences» (PEC) à Florange



21 juin

Visite officielle du premier ministre, Édouard PHILIPPE, à Metz



28 juin

Signature du pacte métropolitain entre l'État et Metz métropole en présence du préfet de région, Jean-Luc MARX, à Metz



13 juillet

Cérémonie de la fête nationale, place de la République, à Metz



26 juillet

Visite du préfet de région à Micheville dans le cadre du «co-développement franco-luxembourgeois»

MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018



9 août

Opération interministérielle vacances avec la direction départementale de la protection des populations, à Thionville



3 septembre

Rentrée scolaire en chansons à l'école de l'Hôpital



29 septembre

Congrès départemental des maires de la Moselle en présence de Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre de l'Intérieur



19 octobre

Consultation citoyenne pour l'Europe sur la mobilité transfrontalière en présence d'Elizabeth BORNE, ministre des transports



31 octobre

Visite officielle de François de RUGY, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, à la centrale Emile Huchet de Saint-Avold



11 novembre

Cérémonie de commémoration de la fin de la Première guerre mondiale, à Metz



13 novembre

Lancement de la concertation publique pour le projet autoroutier A31 Bis, à Metz



21 novembre

Signature du plan d'action de régulation du sanglier en Moselle et inauguration du point de collecte de venaison, à Morhange



12 décembre

Renforcement des mesures de sécurisation des marchés de Noël post-attentat de Strasbourg, à Metz



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MOSELLE

Préfecture de la Moselle
9 place de la Préfecture
BP 71014
57034 Metz Cedex

Tel : (+33) 3 87 34 87 34

Site internet : <http://www.moselle.gouv.fr>

Page Facebook : PrefetMoselle

Twitter : @Prefet57